الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة السكان وإصلاح المستشفيات MINISTERE DE LA SANTE. DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية وترقية الصحة

Note n° // du relative aux mesures à prendre devant un décès lié à l'infection par le nouveau coronavirus Covid-19.

Destinataires:

- Madame et Messieurs les walis
- Monsieur le Directeur Général de l'INSP
- Monsieur le Directeur Général de l'IPA
- Mesdames et Messieurs les Directeurs de la Santé et de la **Population**

En communication avec

- Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers (EH)
- Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés (EHS)
- Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Publics et privés
- Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité (EPSP)
- Monsieur le Directeur Général de l'EHU d'Oran
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des CHU

Pour information Pour information Pour information Pour exécution et suivi

Pour exécution

Dans le cadre de la prévention de la propagation de l'infection Covid-19, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la fiche technique relative aux mesures à prendre devant un décès lié à l'infection Covid-19.

Une importance particulière doit être accordée à la stricte application des directives édictées dans la présente note qui est téléchargeable sur le site www.sante.gov.dz et qui doit faire l'objet d'une large diffusion.

Le Directeur Général

ام الوقاية و ترقية الصحة فسور المحمسال

Mesures à prendre devant un décès lié à l'infection par le nouveau coronavirus Covid-19

La procédure d'inhumation est une question délicate et à haut risque pour la famille et pour l'entourage. La famille doit être pleinement informée de cette procédure et de son strict respect.

Afin d'assurer la sécurité des inhumations, la procédure à suivre est la suivante :

1. PREPARATION ET EQUIPEMENTS NECESSAIRES AUX ABLUTIONS

- Le médecin qui rédige le constat de décès doit :
 - porter des gants et un masque FFP2.
 - informer les membres de la famille du défunt des mesures à prendre pour éviter toute contamination.
- les membres de la famille doivent être informés clairement des mesures hygiéniques à respecter.
- Identifier un ou deux membres de la famille pour assister aux activités de préparation de la dépouille
- Identifier les personnes qui porteront la dépouille.
- Réunir tous les équipements nécessaires lors de l'ablution :
 - Equipement de protection individuelle
 - Paires de gant jetable
 - Paires de gant ménager
 - Lunettes et masques chirurgicaux
 - Chaussures (bottes en caoutchouc recommandés)
 - Combinaison jetable et tablier en plastique
 - Housse mortuaire et un cercueil scellé
 - Hygiène des mains
 - Eau et savon liquide ou solution hydro-alcoolique
 - Eau de javel diluée à 0.5%
 - Linceul blanc
 - Sacs poubelles

2. PREPARATION DE LA DEPOUILLE :

Cette étape comprend la préparation de la dépouille avant son transport vers la morgue et /ou le cimetière :

- Respecter l'utilisation des équipements suscités pour la préparation de la dépouille mortelle, pour éviter toute contamination.
- Envelopper le corps dans un linceul blanc avant d'être placé dans la housse mortuaire imperméable et dans un cercueil scellé.
- Désinfecter l'extérieur de la housse mortuaire en pulvérisant un désinfectant (par exemple une solution chloré à 0.5% (Eau de javel).
- Les membres de la famille sont autorisés à voir leur défunt qu'après préparation de la dépouille et sans le toucher.

- L'équipement porté lors de la préparation de la dépouille doit être retirée immédiatement après et doit être traitée comme un déchet à risque infectieux (DASRI).
- L'hygiène des mains doit être respectée scrupuleusement (lavage à l'eau et au savon ou friction au produit hydro-alcoolique) immédiatement après le retrait de la tenue de protection.
- Discuter avec les IMAMS de la possibilité de recourir à l'ablution sèche.

3. DESINFECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Récupérer et rassembler les éventuels objets du défunt qui ont pu être utilisés. par lui (draps, vêtements....) et les mettre dans un sachet résistant en vue de les incinérer.
- Nettoyer toutes les pièces et les annexes qui ont pu être infecté par le défunt à l'eau propre et aux désinfectants (par exemple une solution chloré à 0.5%).
- Aérer la pièce.
- Nettoyer à l'eau et au désinfectant (eau de javel solution chloré à 0.5%) les objets du défunt (la vaisselle) qui ont pu être infecté.
- Les matelas souillés par les liquides corporels doivent être brulés
- L'équipement médical réutilisable, doit être nettoyé et désinfecté selon les procédures standards.
- Le véhicule utilisé pour le transport du défunt doit être nettoyé et désinfecté par l'eau de javel à 0.5%.

4. TRANSPORT DE LA DEPOUILLE

Le transport doit obéir aux principes suivants :

- La dépouille est mise dans un cercueil scellé ou une housse mortuaire imperméable avant tout transport.
- Les personnes désignées pour transporter la dépouille doivent porter des gants ménagers.

5. INHUMATION AU CIMETIERE

- Descendre doucement la dépouille dans la tombe.
- Récupérer tous les gants ménagers utilisés et les placer dans un sac à déchet destiné à la destruction.
- Se laver les mains à l'aide d'eau et du savon liquide ou solution hydro-alcoolique ; cela concerne toutes les personnes ayant pris part au transport et à l'inhumation du défunt.

6. AUTRES RECOMMANDATIONS

- Limiter le nombre des accompagnateurs au cimetière
- Garder une distance de sécurité à plus de 01 mètre pendant la prière sur le défunt
- Proscrire aux personnes avec comorbidités d'assister aux funérailles

Ces recommandations devraient être appliquées aussi bien par le personnel médical que par toute personne impliquée dans la gestion de l'inhumation de personnes décédées de maladie à corona virus covid19 suspectées ou confirmées.

Il est à noter que l'information et la sensibilisation est primordiale à toutes les étapes de la procédure.